

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 502

28 février 2013

SOMMAIRE

Acomau	24083	Fervalue S.à r.l.	24075
Activ Solutions S.à r.l.	24086	Fiduciaire Sassel & Zimmer, Société Civile	24050
Agnes Constructions Succ. S.A.	24079	24050
Alzinvest S.A.	24081	Filvest Management S.à r.l.	24078
AMP Capital Investors (Angel Trains EU		FinchCo S.à r.l.	24075
No. 1) S. à r.l.	24081	FJMN Y Europe S.A.	24061
AMP Capital Investors (Angel Trains EU		Fleurs Grenadine II S.à r.l.	24077
No. 2) S.à r.l.	24082	FRASELI Investments S.à r.l.	24078
AMP Capital Investors (Angel Trains UK		G.I.S.H.	24077
No. 2) S.à r.l.	24082	Global Climate Partnership Fund SA, SI-	
AMP Capital Investors (CIF European In-		CAV-SIF	24077
frastructure No. 1) S.à r.l.	24080	G.P. New Energy S.A.	24076
AMP Capital Investors (CIF European In-		iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à	
frastructure No. 2) S. à r.l.	24080	r.l.	24092
AMP Capital Investors (CIF European In-		iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.	
frastructure No. 3) S. à r.l.	24080	24092
AMP Capital Investors (FDF European In-		Luxembourg Parkview Group S.A.	24061
frastructure No. 1) S.à r.l.	24081	Oraxys Environment 1 S.C.A.	24086
AMP Capital Investors (FDF European In-		Poel Baltic Land, S.à r.l.	24053
frastructure No. 2) S.à r.l.	24082	P-PLUS S.à.r.l.	24086
AMP Capital Investors (FDF European In-		Prime Target S.A.	24088
frastructure No. 3) S.à r.l.	24083	Pro-Expansia S.A.	24088
AMP Capital Investors (Kemble Water) S.		Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg)	
à r.l.	24094	S.à r.l.	24057
AMP Capital Investors (REST European In-		Silk Stone S.à r.l.	24083
frastructure No. 1) S.à r.l.	24094	Teal Huntingdon S.à r.l.	24078
Asset Backed-B S.A.	24079	Tele2 International	24050
Asset Backed-D S.A.	24079	Todoka Holdings S.A.	24095
Bacci Topco S.à r.l.	24057	Tomkins Engineering S.à r.l.	24086
DAIA Luxembourg Holding S.à r.l.	24065	Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	24088
Deltan Finance S.à r.l.	24075	Tomkins Investments Company S.à r.l. ..	24090
Europa Nickel S.à r.l.	24077	Tomkins Overseas Financing S.à r.l.	24092
Europa Presov Park S.à r.l.	24076	United Investments I S.A.	24053
European Life Science Associates S.à r.l.		WPP Luxembourg Europe S.à r.l.	24090
.....	24065	WPP Luxembourg Europe S.à r.l.	24090
Farben S.A.	24078		
Faya Meubles Marques	24076		

Fiduciaire Sassel & Zimmer, Société Civile.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 612, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg E 433.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le 5 novembre.

SE SONT RÉUNIS:

1) Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, né le 16 avril 1959 à L-Clervaux, demeurant à L-5366 Munsbach, 222, rue Principale;

2) Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à L-Pétange, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie.

Lesquels ont décidé ce qui suit:

1. Que le partenariat de la société «Fiduciaire SASSEL & ZIMMER, SOCIÉTÉ CIVILE», ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, a été constitué suivant acte sous seing privé du 15 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 512 du 9 novembre 1992, modifié suite à une augmentation de capital et une modification des statuts et dont les parts sociales sont actuellement détenues comme suit:

Monsieur Fernand SASSEL, prénommé	250 parts sociales
Monsieur Romain ZIMMER, prénommé	<u>250 parts sociales</u>
Total:	500 parts sociales

2. Que le capital social de la société «Fiduciaire SASSEL & ZIMMER, SOCIÉTÉ CIVILE», pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 13.000,00 représenté par 500 parts sociales de EUR 26,00 chacune.

3. Que par conséquent, l'intégralité du capital social étant représentée, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur tout point de l'ordre du jour.

4. Qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société civile «Fiduciaire SASSEL & ZIMMER, SOCIÉTÉ CIVILE».

5. Qu'ils déclarent expressément procéder à la liquidation et dissolution de la susdite société.

6. Qu'ils déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

7. Qu'ils ont procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

9. Que, sauf pour les besoins de la liquidation, la société cesse d'exister à partir de cet instant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Fernand SASSEL / Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2013000214/38.

(120226269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Tele2 International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 168.890.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Tele2 Luxembourg AB, a public company duly incorporated and validly existing under the laws of Sweden, with registered office at Box 62, 164 94 Kista, Sweden and registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556304-7025 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Christian Dostert, notary clerk, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11, 2012.

Said proxy signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of Tele2 International, having its registered office at 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 168.890 and incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on May 11, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 22, 2012, page 75287 under number 1569 (the “Company”), and which articles of association (the “Articles”) have not been amended since.

II. The share capital of the Company currently amounts to one hundred twenty thousand Swedish Krona (SEK 120,000), represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of ten Swedish Krona (SEK 10) each.

III. The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company, namely Mr. Francesco D’ANGELO, Mrs. Åsa BLADIN and Mr. Lars NILSSON for the performance of their duties during their mandates, without any reserve or restriction.

Third resolution

The accounting situation of the Company as of 12 December 2012 is presented to the Sole Shareholder. The accounting situation of the Company is approved by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that it takes over and assumes all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company, known or unknown at the day of this notarial deed.

The Sole Shareholder approves that it is thus vested with all the assets of the Company, if any, and undertakes to settle all and any liabilities of the Company to be wound up, known or unknown at the day of this notarial deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder declares that the activity of the Company has ceased and that the liquidation of the Company is considered to be done and closed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

Sixth resolution

The Sole Shareholder declares to proceed with the cancellation of the share’s register as well as any other register as the case may be as a result of the dissolution of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze le treizième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Tele2 Luxembourg AB, une société dument constituée et valablement existante sous les lois du droit suédois, ayant son siège social au Box 62, 164 94 Kista, Suède et immatriculée auprès du Bureau d'Immatriculation des Sociétés sous le numéro 556304-7025 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La partie comparante est l'associée unique (l' "Associé Unique") de la société à responsabilité limitée valablement existante sous les lois de Luxembourg sous la dénomination de Tele2 International, ayant son siège social au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168.890 et constituée par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 22 juin 2012, page 75287 sous le numéro 1569 (la "Société"), dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est de cent-vingt mille couronnes suédoises (120.000 SEK) représenté par douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix couronnes suédoises (SEK 10) chacune.

III. La partie comparante prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute, à savoir M. Francesco D'Angelo, Mlle Asa Bladin et M. Lars Nilsson, pour l'exécution de leurs obligations pendant leurs mandats, sans réserve ni restriction.

Troisième résolution

La situation comptable de la Société en date du 12 décembre 2012 est présentée à l'Associé Unique. La situation comptable de la Société est approuvée par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare qu'il prend en charge et assume l'actif, le passif et les engagements de la Société dissoute, connus et inconnus à la date du présent acte notarié.

L'Associé Unique accepte de recevoir tout l'actif de la Société, le cas échéant, et s'engage à régler toute dette de la Société devant être liquidée, connue et inconnue à la date du présent acte notarié.

Cinquième résolution

L'Associé Unique déclare que l'activité de la Société a cessé et que la liquidation de la Société est considérée comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

Sixième résolution

L'Associé Unique déclare procéder à l'annulation du registre des associés ainsi que de tout autre registre le cas échéant en conséquence de la dissolution de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007359/124.

(130008191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Poel Baltic Land, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.557.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Poel Baltic Holding S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013469/19.

(130015623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

United Investments I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 174.572.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Via Generale Guisan 16, CH-6900 Paradiso, Suisse, sous la dénomination de "UNITED INVESTMENTS I S.A.", transférée de Luxembourg vers la Suisse par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 11 octobre 2007 et inscrite auprès du registre de commerce du canton du Tessin en date du 11 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Denis Brever, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent quarante-neuf mille soixante-quatorze (349.074) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-quatre millions neuf cent sept mille quatre cents francs suisses (CHF 34.907.400,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Paradiso, Suisse par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 octobre 2012 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture Suisse de la société établi au 31 octobre 2012.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de CHF en EUR au cours de 1 EUR pour 1,2187 CHF au 31 octobre 2012;

3. Réduction du capital social par compensation des pertes existantes sur base du bilan de clôture suisse daté du 31 octobre 2012.

4. Refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise.

5. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité Suisse, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité Suisse.

6. Confirmation de l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

7. Révocation des mandats des administrateurs en place.

8. Nomination des nouveaux administrateurs.

9. Nomination du commissaire aux comptes.

10. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Paradiso, Suisse par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 octobre 2012 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et approbation du bilan de clôture Suisse de la société établi au 31 octobre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social CHF en Euro au cours de 1 EUR pour 1,2187 CHF à la date du 31 octobre 2012, de sorte que le capital social est fixé à vingt-huit millions six cent quarante-trois mille cent quarante-quatre euros et trente-trois cents (EUR 28.643.144,33) représentés par trois cent quarante-neuf mille soixante-quatorze (349.074) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant total de vingt millions deux cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros et dix-sept cents (EUR 20.263.578,17) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions six cent quarante-trois mille cent quarante-quatre euros et trente-trois cents (EUR 28.643.144,33) représenté par trois cent quarante-neuf mille soixante-quatorze (349.074) actions sans valeur nominale à huit millions trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-six euros et seize cents (EUR 8.379.566,16) par compensation des pertes existantes au 31 octobre 2012.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentais par une copie des bilans de clôture de la société suisse au 31 octobre 2012, lesquels états financiers demeureront annexés à la présente.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination "UNITED INVESTMENTS I S.A." et de procéder à la refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "UNITED INVESTMENTS I S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet

toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à huit millions trois cents soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-six euros et seize cents (EUR 8.379.566,16) divisé en trois cent quarante-neuf mille soixante-quatorze (349.074) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 17.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé ce jour se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 10 mai 2014 à 17.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital social d'un montant de huit millions trois cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-six euros et seize cents (EUR 8.379.566,16) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 31 décembre 2012 par La société STATERA AUDIT SARL, ayant son siège social au 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes:

"Conclusion

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs nets telle qu'évaluée sur base des comptes non-audités de la Société en date du 31 octobre 2012, ajustés le cas échéant des événements significatifs intervenus entre la date mentionnée ci-avant et la date de notre rapport, ne corresponde pas au moins aux exigences de capital social minimum requis pour une Société Anonyme de droit Luxembourgeois."

Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité suisse en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à cette date.

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 31 octobre 2012 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité suisse, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité suisse.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Septième résolution

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée Générale procède à la révocation des mandats des administrateurs en place, et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dixième résolution

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Onzième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2017.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, D. BREVER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1005. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. TILL.

Référence de publication: 2013012609/197.

(130014591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Bacci Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.155.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013446/19.

(130015528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Schroder Fund Holdings 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.563.

In the year two thousand and twelve, on the 21st day of December.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.799 (the "Management Company"), acting in its own name but for the account of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND I (the "Sole Shareholder"), a sub-fund of SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, a Luxembourg fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds,

here represented by Mr Benoit Thélen, private employee, with professional address at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy established on 5 December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") SCHRODER FUND HOLDINGS 1 (LUXEMBOURG) S.À R.L. having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.563 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Decker, with residence in Luxembourg, on 29 December

2006, published in Mémorial C number 718 on 26 April 2007. The articles of incorporation have been modified twice pursuant to deeds of the undersigned notary, on 23 April 2008, published in Memorial C number 1993 on 16 August 2008 and on 18 February 2010, published in Memorial C number 810 on 20 April 2010.

II. The Company's share capital is set at one hundred nineteen thousand one hundred fifty Euros (€119,150) represented by four thousand seven hundred sixty-six (4,766) shares with nominal value of twenty-five Euros (€25) each.

III. The agenda is as follows:

1. To increase the share capital of the Company by the amount of €2,000,000.- (two million Euros) in order to raise it from its present amount of €119,150 (one hundred nineteen thousand, one hundred and fifty Euros) to an amount of €2,119,150 (two million one hundred nineteen thousand, one hundred and fifty Euros) by the creation and issue of 80,000 (eighty thousand) new shares with a nominal value of €25 (twenty-five Euros) per share, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with the allocation to the Company's share premium account of €83,009 (eighty three thousand and nine Euros).

2. To subscribe in our name, on our behalf and for our account to the entirety of 80,000 (eighty thousand) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of €2,000,000 (two million Euros) together with allocation to the Company's share premium account of €83,009 (eighty three thousand and nine Euros) by contribution in cash.

3. To amend Art. 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows: "The Company's subscribed share capital is fixed at €2,119,150 (two million one hundred nineteen thousand one hundred and fifty Euros) represented by 84,766 (eighty four thousand seven hundred and sixty six) shares having a nominal value of €25 (twenty-five Euros) per share."

4. To update the shareholders' register of the Company accordingly.

5. To amend the object of the Company in order to allow the issuance of warrants by the Company and subsequently of article 2 § 3 last sentence of the English version of the Company's articles of association (corresponding to the article 2 § 4 of the French version) which henceforth will read as follows: "For the purpose of financing its activities, the Company may borrow in any form and issue notes, bonds, any kind of warrants and debentures and any kind of debt and/or equity securities, but always remaining within the limits set forth by Articles 188 and 189 of the Law of 10 August 1915 as amended."

IV. The sole shareholder declares having waived its right to receive notice of the convening of the EGM in accordance with the articles of association.

V. Then the sole shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First and Second Resolutions

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Euros (€2,000,000) in order to raise from its present amount of one hundred nineteen thousand one hundred fifty Euros (€119,150) to two million one hundred nineteen thousand one hundred fifty Euros (€2,119,150) by creation and issue of eighty thousand (80,000) new shares of twenty-five Euros (€25) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with the allocation to the Company's share premium account of eighty-three thousand and nine Euros (€83,009) by contribution in cash in the total amount of two million eighty-three thousand and nine Euros (€2,083,009), so that from now on the Company has its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Subscription - Payment

Thereupon SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., pre-named, acting as mentioned here above and represented as stated here above, declares to subscribe to the entirety of eighty thousand (80,000) new shares to be issued and have them fully paid up in the amount of two million Euros (€2,000,000) together with allocation to the Company's share premium account of eighty-three thousand and nine Euros (€83,009) by contribution in cash in the total amount of two million eighty-three thousand and nine Euros (€2,083,009), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as it was certified to the undersigned notary.

Third resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association which will henceforth read as follows:

"The Company's subscribed share capital is fixed at two million one hundred and nineteen thousand one hundred and fifty Euros (€2,119,150) represented by eighty-four thousand, seven hundred and sixty-six (84,766) shares having a nominal value of twenty-five Euros (€25) per share."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves that the shareholders' register of the Company shall be amended and update accordingly to the above resolution.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 2 § 3 last sentence of the English version of the Company's articles of association (corresponding to the article 2 § 4 of the French version) which henceforth will read as follows:

"For the purpose of financing its activities, the Company may borrow in any form and issue notes, bonds, any kind of warrants and debentures and any kind of debt and /or equity securities, but always remaining within the limits set forth by Articles 188 and 189 of the Law of 10 August 1915 as amended."

Costs

The expense, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred Euros (€2,600).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any cleric and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vint et un décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 37.799 (la Société de Gestion), agissant en son nom mais pour le compte du sous-fonds SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FUND II (le «Sous-Fonds»), un sous-fonds de SCHRODER REAL ESTATE FUND OF FUNDS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois soumis à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;

ici représentée par Benoit Thélen, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée à Senningerberg, le 5 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il est le seul et unique associé de SCHRODER FUND HOLDINGS 1 (LUXEMBOURG) S.A R.L., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 124.563 (la «Société»), constituée par acte reçu par le notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 718 du 26 avril 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés deux fois suivant actes reçus par le notaire soussigné le 23 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1993 le 16 août 2008 et le 18 février 2010, publié au Mémorial C numéro 810 le 20 avril 2010.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent dix-neuf mille cent cinquante euros (€119.150) représenté par quatre mille sept cent soixante-six (4.766) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune.

III. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions d'euros (€2.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent dix-neuf mille cent cinquante euros (€119.150) à deux millions cent dix-neuf mille cent cinquante euros (€2.119.150) par émission de quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-trois mille et neuf euros (€83.009);

2. Souscription en notre nom et pour notre compte l'intégralité des 80.000 nouvelles parts sociales à émettre et les libérer intégralement en espèces d'un montant de €2.000.000 ensemble avec une prime d'émission totale de €83.009 par un apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit: «Le capital social souscrit est fixé à deux millions cent dix-neuf mille cent cinquante euros (€2.119.150) représenté par quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six (84.766) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune.»;

4. Modification du registre des associés de la Société en vue de refléter les changements dans le capital social de la Société;

5. Modification l'article 2 § 4 de la version française des statuts Société (correspondant à l'article 2 § 3 dernière phrase de la version anglaise) comme suit: «En vue du financement de ses activités, la Société pourra emprunter sous toutes les formes et pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations, de tout type de droits de souscription et de bons d'options tels que des «warrants» ou autres et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, mais en restant toujours dans les limites fixées par les article 188 et 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.»

IV. L'associé unique déclare avoir renoncé aux convocations conformément avec les Statuts.

V. Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première et Deuxième Résolutions

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (€2.000.000) pour le porter de son montant actuel de cent dix-neuf mille cent cinquante euros (€119.150) à deux millions cent dix-neuf mille cent cinquante euros (€2.119.150) par émission de quatre-vingt mille (80.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre-vingt-trois mille et neuf euros (€83.009) par un apport en espèce total de deux millions quatre-vingt-trois mille et neuf euros (€ 2.083.009).

Souscription - Libération

L'associé unique SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., susmentionnée, agissant comme indiqué ci-dessus et représenté comme indiqué ci-dessus a déclaré souscrire les quatre-vingt mille (80.000) parts sociales et les libérer intégralement en espèces par un apport de deux millions d'euros (€2.000.000) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-trois mille et neuf euros (€83.009).

Toutes les parts et la prime d'émission ont été libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de deux millions quatre-vingt-trois mille et neuf euros (€2.083.009) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à deux millions cent dix-neuf mille cent cinquante euros (€2.119.150) représenté par quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six (84.766) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€25) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le registre des associés de la Société soit modifié et mis à jour conformément à ce qui précède.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société aux fins de lui permettre d'émettre des droits de souscription et en conséquence de modifier l'article 2 § 4 de la version française des statuts Société (correspondant à l'article 2 § 3 dernière phrase de la version anglaise) comme suit: «En vue du financement de ses activités, la Société pourra emprunter sous toutes les formes et pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations, de tout type de droits de souscription et de bons d'options tels que des «warrants» ou autres et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, mais en restant toujours dans les limites fixées par les article 188 et 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes, est évalué à environ deux mille six cents euros (€2.600).

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Senningerberg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Benoît Thélen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 janvier 2013. LAC/2013/219. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010429/197.

(130011362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Luxembourg Parkview Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 67.274.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue extraordinairement en date du 12 janvier 2013, que:

- L'assemblée constate la démission de Monsieur Tony HWANG des fonctions d'administrateur, avec effet au 31 décembre 2012.

- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnant, Madame Leila ELLING, née le 14 août 1961 à Hong Kong, demeurant à 82 Winpome Street, W1M 7DG, Londres, Royaume-Uni, aux fonctions d'administrateur de la société.

- L'assemblée décide de nommer Madame Leila ELLING, née le 14 août 1961 à Hong Kong, demeurant à 82 Winpome Street, W1M 7DG, Londres, Royaume-Uni, aux fonctions de président du conseil d'administration de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013013800/19.

(130016118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

FJMNY Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.182.

—
L'an deux mille douze.

Le quatorze décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FJMNY EUROPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 164.182,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2994 du 07 décembre 2011

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit (459.338) actions d'une valeur nominale de vingt-deux euros (22,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix millions cent cinq mille quatre cent trente-six euros (10.105.436,-

EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Création de deux (2) catégories d'Administrateurs, des Administrateurs de catégorie A et des Administrateurs de catégorie B;

a) Nomination en tant qu'Administrateurs de catégorie A de:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg,;

- la société S.G.A. Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76118, représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née le 04 septembre 1971 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3 avenue Pasteur; L-2311 Luxembourg,

- la société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101240, représentant permanent Monsieur Michel DI-BENEDETTO, employé privé, né le 16 septembre 1969 à Mont St Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017;

b) Nomination en tant qu'Administrateurs de catégorie B de:

- Monsieur Marc DUBOIS, dirigeant de société, né à Sedan (F), le 11 mai 1953, demeurant au 140, Boulevard Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël;

- Madame Mounia ABBAD ANDALOUSSI, ostéopathe, née à Fès (Mar), le 03 novembre 1970, demeurant au 140, Boulevard Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël;

- Monsieur François DUBOIS, dirigeant de sociétés, né à Bourgoin-Jallieu (F), le 13 février 1980, demeurant au 860, Avenue Lattre de Tassigny, F-83600 Fréjus,

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017;

2. Refonte des statuts de la Société pour y refléter toutes les décisions prises.

3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'Administrateurs: des Administrateurs de catégorie A et des Administrateurs de catégorie B.

- Sont nommés administrateurs de catégorie A:

Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, demeurant au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg,;

- la société S.G.A. Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76118, représentant permanent Madame Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née le 04 septembre 1971 à Bruxelles (B), adresse professionnelle au 3 avenue Pasteur; L-2311 Luxembourg,

- la société FMS Services S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101240, représentant permanent Monsieur Michel DI-BENEDETTO, employé privé, né le 16 septembre 1969 à Mont St Martin (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

- Sont nommés administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Marc DUBOIS, dirigeant de société, né à Sedan (F), le 11 mai 1953, demeurant au 140, Boulevard Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël;

- Madame Mounia ABBAD ANDALOUSSI, ostéopathe, née à Fès (Mar), le 03 novembre 1970, demeurant au 140, Boulevard Jacques Baudino, F-83700 Saint-Raphaël;

- Monsieur François DUBOIS, dirigeant de sociétés, né à Bourgoin-Jallieu (F), le 13 février 1980, demeurant au 860, Avenue Lattre de Tassigny, F-83600 Fréjus,

Leur mandat vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour y refléter toutes les modifications reprises ci-dessus de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de:
FJMNY EUROPE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 10.105.436,- (dix millions cent cinq mille quatre cent trente-six Euros) représenté par 459.338 (quatre cent cinquante-neuf mille trois cent trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 22,- (vingt-deux Euros) chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Toutefois, pour toutes les décisions collectives entraînant un agrément ou une modification des statuts, le droit de vote appartient aux nus-propriétaires et aux usufruitiers.

En cas de vente de l'usufruit, étant entendu que celui-ci ne pourra être cédé qu'au nu-propriétaire, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminé par voie d'expert selon la valeur économique.

Les actions démembrées ne pourront être nanties ou hypothéquées par les nus-propriétaires durant la vie des usufruitiers sans leur acceptation, à peine de nullité des nantissements ou hypothèques.

Art. 6. La cession ou la transmission, à titre onéreux ou gratuit, de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris au profit d'un actionnaire, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.

Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au Président de la société en indiquant les noms, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux actionnaires.

L'agrément résulte d'une décision collective unanime.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les trois mois qui suivent la demande, l'agrément est réputé acquis.

En cas d'agrément, l'actionnaire cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

Le cédant peut à tout moment aviser le Conseil d'Administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses actions.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires. Le démembrement de propriété, le transfert de propriété des actions par voie de succession ou de liquidation

de régime matrimonial au conjoint, ascendant et descendant, de fusion, absorption ou de transmission universelle de patrimoine, prévu par l'article 526 et suivante du Code Civil luxembourgeois, et de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code Civil français, d'adjudication publique ordonnée par décision de justice ou d'attribution judiciaire est également soumis à agrément.

Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des actionnaires.

Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, répartis en deux catégories, A et B.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents le remplace. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A accompagnée de la signature d'un administrateur de catégorie B ou la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'année sociale commence le premier avril de l'année, et finit le 31 mars de l'année suivante.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de septembre à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009343/197.

(130010378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

European Life Science Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.977.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 18 Janvier 2013 que:

- Madame Valérie Emond ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg démissionne de son poste du gérant de la société avec effet au 18 Janvier 2013;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156963, est nommé en remplacement de gérant démissionnaire avec effet au 18 Janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Thierry Stas, est désormais domicilié professionnellement au 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg avec effet au 18 Janvier 2013;

- Madame Geraldine Otto a changée son prénom officiel pour Gerarda Cornelia et son nom complet est Gerarda Cornelia Otto avec effet au 18 Janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013013662/19.

(130015806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

DAIA Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.397.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Daia Holdings Limited, a company limited by shares governed under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at The R&H Trust Co. Ltd., P.O. Box 897 GT, Windward 1, Regatta Office Park, Grand Cayman KY1-1103, Cayman Islands,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "DAIA Luxembourg Holding S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by the majority rules set forth in article 16 of the Articles, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any two managers.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers’ meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Daia Holdings Limited here represented as mentioned above, subscribes to 25,000 (twenty-five thousand) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by Daia Holdings Limited against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution’s existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager:

- Mr. Georges Dassonville, born in Falisolle, Belgium, on 2 January 1949, residing professionally at 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

The sole manager shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Daia Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social sis au The R&H Trust Co. Ltd., P.O. Box 897 GT, Windward 1, Regatta Office Park, Grand Cayman KY1-1103, Iles Cayman,

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «DAIA Luxembourg Holding S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s), et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise selon les règles de majorité établies à l'article 16 des Statuts ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par deux gérants.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Daia Holdings Limited, ici représentée tel que mentionné ci-dessus, souscrit aux 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payés par apport en numéraire, de sorte que le montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) est à la disposition de la société.

Description de l'apport

L'apport fait par Daia Holdings Limited en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) en numéraire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique:

- M. Georges Dassonville, né à Falisolle, Belgique, le 2 janvier 1949, résidant professionnellement au 5, rue Henri Kirpach, L-8237 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Le gérant unique est nommé pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, a dressé et timbré à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17956. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013010075/521.

(130011422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

FinchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.486.

Le bilan au 30/09/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013686/10.

(130016035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Fervalue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.588.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 décembre 2012

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats suivants jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale en 2014 ou la nomination de leurs successeurs:

- Monsieur Jorge de MORAGAS; gérant de la Société;
- Monsieur Fabrizio MINNECI; gérant de la Société;
- Monsieur Marco PESCAROLO; gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013684/15.

(130016254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Deltan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 139.950.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Mme Kahrien LERBS)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 10 juin 2010 avec

La société DELTAN FINANCE S.à R.L.

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139 950

Avec date d'effet le 1^{er} janvier 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.
M. Cornet Jean
P/o Mme Kahrien LERBS

Référence de publication: 2013013623/19.

(130015815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Faya Meubles Marques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 6, Z.A. Clemensbongert.

R.C.S. Luxembourg B 162.123.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013683/10.

(130016420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Europa Presov Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.100,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.226.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square
GB-SW1W 8ER Londres.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013013659/15.

(130016203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

G.P. New Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.174.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2012, LAC/2012/60228.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «G.p. NEW ENERGY S.a.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115174, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1102 du 7 juin 2006.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 378 du 13 février 2012.

L'assemblée générale décide de que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013706/23.

(130015770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 630.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de classe A de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB-SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013658/16.

(130016202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

G.I.S.H., Société Anonyme.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013705/10.

(130015891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Global Climate Partnership Fund SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.193.

Résolutions prises par le Conseil d'Administration de la SICAV-SIF

- Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Stephan OPITZ en tant qu'administrateur de la SICAV-SIF avec effet au 2 août 2012.

- Le Conseil d'Administration nomme Madame Ritu KUMAR, né le 13 février 1959 à Agra (Inde), domicilié professionnellement au 2, More London Riverside, UK - SE1 2JT London, comme administrateur de la Société avec effet au 2 août 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013708/15.

(130016058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Fleurs Grenadine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 53, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.495.

Par la présente, je vous fais part de ma démission en qualité de gérant technique de la société FLEURS GRENADINE II SARL avec effet immédiat.

ESCH/ALZETTE, le 31 juillet 2012.

NICKEL Daniel.

Référence de publication: 2013013700/10.

(130016258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Teal Huntingdon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 3.113.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.893.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Teal Bidco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013496/19.

(130015607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

FRASELI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.253.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt des décisions prises par les associés en date du 12 mars 2012 publié auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L120043888 en date du 19 mars 2012.

Il convient de lire M. Sanjay SHUKLA et non M. Sunjay SHUKLA comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour FRASELI Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013013702/14.

(130015791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Farben S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 45.653.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013680/10.

(130016222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Filvest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.504.

Rectificatif déposé le: 24/01/2013 numéro dépôt: L130014892

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2012:

En date du 31 mars 2012, Monsieur Philippe AMOUYAL avec adresse au 25, Pine Ridge Road, 02468 Waban, Massachusetts Etats Unis, a cédé 12.500 parts sociales de la société FILVEST MANAGMENT S.à.r.l., domicilié au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à la société ARTAL INTERNATIONAL SCA, une société de droit de Luxembourgeoise ayant son siège social à 10-12 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 70901.

Suite à cette cession, ARTAL INTERNATIONAL SCA, une société de droit de Luxembourgaise ayant son siège social à 10-12 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, est propriétaire de 12.500 parts sociales de FILVEST MANAGEMENT S.à.r.l., elle détient l'intégralité des parts sociales, soit douze mille cinq cents (12.500) de un (1) euro chacune de la société FILVEST MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150504.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FILVEST MANAGEMENT S.à.r.l.

Référence de publication: 2013013696/21.

(130016380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Agnes Constructions Succ. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier.

R.C.S. Luxembourg B 128.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014177/9.

(130016625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Asset Backed-D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.744.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 Janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,
- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-D S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013014159/18.

(130017120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Asset Backed-B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.031.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Clive Mace Gilchrist, avec effet au 31 décembre 2012, en qualité d'Administrateur,
- de coopter en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013, Madame Frances Hutchinson, 34 Grosvenor Street, W1K 4QU London, Royaume-Uni, avec effet au 22 janvier 2013 après la fin du Conseil tenu à cette date, en remplacement de Monsieur Clive Mace Gilchrist, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-B S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013014158/18.

(130017121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.772.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014195/18.

(130017015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.773.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014194/18.

(130017052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.768.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014196/18.

(130017007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.769.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014198/18.

(130017110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Alzinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 47.136.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue le 10 décembre 2012 que:

l'Administrateur Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait

Le mandataire

Référence de publication: 2013014187/18.

(130017004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.767.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014191/18.

(130017232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.492,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014192/18.

(130017213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.473.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014193/18.

(130017169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.770.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W136 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014199/18.

(130017099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.798.

—
EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014200/18.

(130017068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Acomau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 129.815.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013014172/12.

(130016667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Silk Stone S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.260.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Silk Stone S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.260 (the Company).

THERE APPEARED:

Soros Real Estate Investors C.V., a commanditaire vennootschap, incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herengracht 208, 1016BS Amsterdam, the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number 34123245 (the Sole Shareholder)

The Sole Shareholder is represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing party is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on July 14, 2008, pursuant to a deed drawn up by Maitre Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

(the Mémorial) number 1944 of August 8, 2008. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision to grant full and complete discharge to the manager of the Company for the performance of its mandate; and
6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint RDFI Corp I Ltd., an exempted company with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number MC-220292 as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the manager of the Company for the performance of its mandate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Silk Stone S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 140.260 (la Société).

A COMPARU:

Soros Real Estate Investors C.V., une commanditaire vennootschap régie par les lois du Pays-Bas, dont le siège social se situe à Herengracht 208, 1016BS Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Kamer van Koophandel sous le numéro 34123245 (l'Associée Unique)

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'associé unique de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 14 juillet 2008, suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1944 du 8 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination du liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat; et

6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer RDFI Corp I Ltd., une exempted company with limited liability régie selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à 309, Uglan House, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-220292, liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/189. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santoni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010433/134.

(130011355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Activ Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 133.999.

Suite à la signature du contrat de cession des parts sociales de la société ACTIV SOLUTIONS S.à r.l., celles-ci sont détenues comme suit:

- 70 parts sociales par la société CIRIUS S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6 Place de Nancy, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B133717;

- 30 parts sociales par M. Cédric Berroth, né le 6 juillet 1983 à Algrange (France), domicilié à F-57360 Amnéville, 13 Rue du Général Patton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013014173/16.

(130017171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Oraux Environment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.321.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65703 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013871/10.

(130016072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

P-PLUS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013875/10.

(130016436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins Investments Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, regis-

tered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115563 and having a share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Engineering Company S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115660, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated March 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1240, dated June 27, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated April 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1094 dated June 2, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00) represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to December 31 of each year, the accounting year having started on April 5, 2012 closing on December 31, 2012.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tomkins Investments Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115563 et ayant un capital social de cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00),

ici représenté par M. Jonas Mullo, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tomkins Engineering S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115660, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240, en date du 27 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094, en date du 2 juin 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 5 avril 2012 clôturera le 31 décembre 2012.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre la même année.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008190/88.

(130008453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Prime Target S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 48.030.

Les comptes annuels au 30 Juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013896/10.

(130016091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pro-Expansia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.577.

Les comptes annuels au 06 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013898/10.

(130016442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 103.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 102.555.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, registered

with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 51.028 and having a share capital of ninety-five million six hundred eight thousand twenty-five United States Dollars (USD 95.608.025,00),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.555, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated June 16, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1109, dated November 3, 2004, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2618 dated November 30, 2010.

II. The Company's share capital is set at one hundred three thousand United States Dollars (USD 103.000,00) represented by two thousand sixty (2.060) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to December 31 of each year, the accounting year having started on April 5, 2012 closing on December 31, 2012.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.028 et ayant un capital social de quatre-vingt-quinze millions six cent huit mille vingt-cinq Dollars Américains (USD 95.608.025,00),

ici représenté par M. Jonas Mullo, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102.555, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1109, en date du 3 novembre 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de notaire soussigné en date du 29 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2618, en date du 30 novembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent trois mille Dollars Américains (USD 103.000,00) représenté par deux mille soixante (2.060) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 5 avril 2012 clôturera le 31 décembre 2012.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre la même année.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008191/88.

(130008440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.474.418.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014040/10.

(130015883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WPP Luxembourg Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.474.418.100,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014041/10.

(130015884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.563.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins American Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.645 and having a share capital of one hundred ten thousand five hundred United States Dollars (USD 110.500,00),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Investments Company S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.563, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated March 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1225, dated June 24, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated April 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1092 dated June 2, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00) represented by two thousand (2.000) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to December 31 of each year, the accounting year having started on April 5, 2012 closing on December 31, 2012.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tomkins American Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.645 et ayant un capital social de cent dix mille cinq cents Dollars Américains (USD 110.500,00),

ici représenté par M. Jonas Mullo, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tomkins Investments Company S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.563, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1225, en date du 24 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1092, en date du 2 juin 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 5 avril 2012 clôturera le 31 décembre 2012.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/216. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008192/88.

(130008454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

iii European Property Lux AcquiCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.044.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014134/10.

(130016989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.222.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014135/10.

(130016988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, regis-

tered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 115665 and having a share capital of one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00),

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Overseas Financing S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86642, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated February 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 965, dated June 25, 2002, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated April 2, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1094 dated June 2, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100.000,00) represented by four thousand (4.000) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to December 31 of each year, the accounting year having started on April 5, 2012 closing on December 31, 2012.

IV. The sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tomkins Automotive Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115665 et ayant un capital social de cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00)

ici représenté par M. Jonas Mullo, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tomkins Overseas Financing S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 86642, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 965, en date du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094, en date du 2 juin 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Dollars Américains (USD 100.000,00) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 5 avril 2012 clôturera le 31 décembre 2012.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre la même année.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: EAC/2013/217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008194/88.

(130008452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 358.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.852.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014204/18.

(130016681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.894.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Richard Shields, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Manish Aggarwal, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square, Berkeley Square House, Londres, W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013014203/18.

(130017148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Todoka Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.408.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Thomas Miranda LAURITZEN, born on January 7, 1965 in Caracas (Venezuela), residing in E-43715 Priorato de Baneras, Calle Rosal 3 (Spain),

here represented by Mr. Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, residing professionally in L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing person, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing person is the owner of all two thousand (2,000) shares and sole shareholder of TODOKA HOLDINGS S.A., a "société anonyme" governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27408 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Lucien SCHMUMAN, then notary residing in Luxembourg, on 11 January 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 103 on 20 April 1988, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 25 August 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 308 on 23 November 1988;

II.- The Company has a share capital of two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-), divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

III.- The appearing person, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing person, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing person, acting in its capacity of liquidator, declares to take over all assets including 7.400 shares, numbered 1 to 7.400, of the Spanish company SPANISH DECORATIVE FLOWER C., S.A. with registered office in CL Bruc, 94, EN, 1a, 08009, Barcelona, registered with the Registro Mercantil de Barcelona en el Tomo 6710, Folio 98, Hoja no B-4502, NIF A08263170, and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved company at L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

VIII.- The proxy-holder of the sole shareholder can proceed with the cancellation of all bearer share certificates, in case of, with the cancellation of the shareholders register of the Company before the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treizième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Thomas Miranda LAURITZEN, né le 7 janvier 1965 à Caracas (Venezuela), demeurant à E-43715 Priorato de Baneras, Calle Rosal 3 (Espagne),

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- Le comparant, détenant deux mille (2.000) actions est l'actionnaire unique de TODOKA HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27408 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 11 janvier 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 103 du 20 avril 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 308 du 23 novembre 1988.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent mille dollars US (USD 200.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

III.- Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- Le comparant, agissant en sa qualité de liquidateur, déclare reprendre à sa charge tous les actifs en ce compris 7.400 actions, numérotées de 1 à 7.400, de la société de droit espagnole SPANISH DECORATIVE FLOWER CO., S.A., ayant son siège in CL Bruc, 94, EN, 1a, 08009, Barcelona, immatriculée auprès du Registro Mercantil de Barcelona en el Tomo 6710, Folio 98, Hoja no B-4502, NIFA08263170, et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

VIII.- Que le mandataire de l'actionnaire unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007388/102.

(130008138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.